CONTRAT DE TRAVAUX — MODÈLE

Construction / rénovation de villa ou de maison pour client particulier

Entre :
ALMMICH GROUP SARL AU, au capital de 10 000 MAD, RC Rabat n° 151493, ICE 002790689000027, siège : Avenue Oqba, Immeuble 46, Appartement 30, Agdal, 10090 Rabat, représentée par **Monsieur Abdelhay ALMMICH**, Gérant, ci-après « **l'Entreprise** »,
Et :
[Nom et prénom du client], CIN n° [_____], demeurant à [adresse complète], propriétaire du bien sis à [adresse du chantier], ci-après « **le Client** »,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 — Objet

L'Entreprise s'engage à exécuter les travaux de [construction / rénovation / aménagement] décrits dans le **devis détaillé n° [_____] du [_____]**, annexé au présent contrat et accepté par le Client, concernant le bien sis à l'adresse du chantier ci-dessus.

Article 2 — Documents contractuels

Font partie du contrat : le présent document, le devis détaillé accepté, et les plans validés par le Client (et, le cas échéant, par son architecte ou bureau d'études). En cas de contradiction, le devis accepté prévaut pour les quantités et les prix.

Article 3 — Prix

Le montant total des travaux est fixé à **[_____] dirhams TTC**, conformément au devis annexé. Les prix sont fermes pour les travaux décrits au devis. Tout travail supplémentaire ou modificatif donne lieu à un **devis complémentaire écrit et signé avant exécution** ; aucun supplément non validé par écrit ne sera facturé.

Article 4 — Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par tranches liées à l'avancement réel des travaux, selon l'échéancier du devis annexé : acompte à la signature de [___] %, tranches intermédiaires à la constatation des étapes réalisées, et solde à la réception des travaux. Chaque tranche est constatée par l'état d'avancement (photos à l'appui).

Article 5 — Délais

Les travaux démarrent après réception de l'acompte et des autorisations nécessaires. La durée estimée est de [_____], hors cas de suspension indépendants de l'Entreprise (intempéries, retard de paiement, modifications demandées par le Client, délais administratifs), qui prolongent le délai d'autant.

Article 6 — Engagements de l'Entreprise

L'Entreprise s'engage à : (a) désigner un **interlocuteur unique** responsable du chantier ; (b) transmettre un **suivi photographique et vidéo régulier** de l'avancement ; (c) maintenir le chantier propre et sécurisé ; (d) exécuter les travaux selon les règles de l'art et les plans validés ; (e) signaler sans délai toute difficulté affectant le délai ou le budget.

Article 7 — Engagements du Client

Le Client s'engage à : (a) garantir l'accès libre au chantier ; (b) valider les choix et étapes dans des délais raisonnables ; (c) régler les tranches aux échéances convenues ; (d) ne pas faire intervenir un autre prestataire sur les ouvrages couverts par le présent contrat sans accord écrit de l'Entreprise.

Article 8 — Modifications

Toute modification demandée par le Client est formalisée par écrit (devis complémentaire ou avenant signé) avant son exécution, avec son impact éventuel sur le prix et le délai.

Article 9 — Réception des travaux

À l'achèvement, il est dressé un **procès-verbal de réception** signé des deux parties, mentionnant le cas échéant les réserves, que l'Entreprise s'engage à lever dans un délai de [___] jours ouvrés.

Article 10 — Garanties

L'Entreprise garantit la bonne exécution des travaux et demeure responsable conformément à la législation marocaine en vigueur, y compris la garantie décennale pour les ouvrages qui y sont soumis.

Article 11 — Résiliation

En cas de manquement grave d'une partie, non régularisé quinze (15) jours après mise en demeure écrite, l'autre partie peut résilier le contrat ; les travaux réalisés et constatés restent dus au prorata de l'avancement.

Article 12 — Règlement des litiges

Tout différend sera recherché d'abord par voie amiable. À défaut d'accord, il sera porté devant les tribunaux compétents du lieu du chantier.

Fait à [_____], le [_____], en deux exemplaires originaux.

Pour l'Entreprise	**Le Client**
ALMMICH GROUP SARL AU	[Nom et prénom]
Abdelhay ALMMICH, Gérant	
(signature et cachet)	(signature précédée de « Lu et approuvé »)